ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficulté d'accès aux consultations de médecins spécialisés

Question écrite n° 20175

Texte de la question

M. Bruno Joncour attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les femmes pour obtenir une consultation auprès de médecins gynécologues. À la pénurie de spécialistes, s'ajoute une procédure de prise de rendez-vous qui impose, lorsqu'elle aboutit, des délais conséquents. La faiblesse de l'offre en gynécologie médicale est telle dans certains territoires, comme c'est aussi le cas pour d'autres spécialités, qu'elle en est devenue très préoccupante pour ces femmes qui ne peuvent consulter un spécialiste dans des délais raisonnables. Avec des effectifs de médecins gynécologues qui ont chuté de plus de 40 % en dix ans, il lui demande quelles mesures sont envisagées, d'une part pour améliorer l'accès aux consultations gynécologiques et d'autre part, pour inciter les étudiants en médecine à s'orienter vers cette spécialité.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : M. Bruno Joncour
Circonscription : Côtes-d'Armor (1re circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20175
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE20175

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 juin 2019, page 5091
Réponse publiée au JO le : 25 juin 2019, page 5904